



Coordination syndicale Départementale CGT des fonctionnaires et agents territoriaux du Tarn

TARN 81

**Aux Agents de la Fonction
Publique Territoriale du Tarn**

Albi : le 21/09/2020

Alerte sur la fin des Commissions Administratives Paritaires (CAP) sur à la loi de casse de la Fonction publique (loi de Transformation de la FP) !

Madame/Monsieur,

Les Droits individuels des Agents de la Fonction Publique territoriale

EN DANGER !

Les élus CGT des CAP du Tarn alertent les agents de la Fonction Publique Territoriale : **La réforme de la Fonction Publique veut nous empêcher de défendre vos droits individuels.**

A l'inverse d'autres syndicats, la CGT lutte contre la sortie des décrets d'application sur ce sujet. Nous voulons une véritable gestion des carrières décentralisés, auprès des centres de gestion, pour l'ensemble des agents.

Avec cette loi les CAP deviennent de simples chambres d'appel pour les situations les plus litigieuses. Et encore faudra-t-il que **vous** formuliez un recours administratif, alors que **vous** serez seul face à votre « patron » !

C'est une nouvelle attaque contre le statut de la Fonction Publique. L'objectif clair du gouvernement est de transformer la Fonction Publique en « entreprise », sur le mode du privé, avec toutes les dérives que **vous** connaissez.

Pour **vous** éviter de **vous** confronter à **votre** hiérarchie, à **votre** « patron », la seule solution est de prendre contact avec la CGT. Nous **vous** accompagnerons, car nous sommes un des rares syndicats qui « n'a pas vendu son âme au diable ». Nous agissons uniquement dans l'intérêt des fonctionnaires, dans **votre intérêt** !

Nos élus en CAP se rendront disponibles, où que **vous** résidiez dans le Tarn, pour toutes **vos** demandes concernant **vos** carrières, **vos** interrogations sur **votre** évolution, **vos** questions sur **vos** conditions de travail, ...etc.

Cette loi est un pas de plus vers la disparition programmée de la Fonction Publique Territoriale. La CGT est aux côtés de tous les agents, pour que, collectivement, nous puissions faire avancer les dossiers de chacun d'entre **vous** !

N'hésitez pas à contacter le syndicat CGT le plus proches ou à vous rapprocher de la CSD CGT 81

Nous restons vigilants : En particulier lors des Comités Techniques qui vont aborder toutes ces questions lors des discussions sur les « Lignes Directrices de Gestion ».

Nous restons vigilants : Quant aux décisions à venir en matière de « Lignes Directrices de Gestion », qui peuvent devenir de véritables pièges pour les carrières et les conditions de travail des agents.

Pour aller plus loin

Pour comprendre d'où vient le Danger !

À compter du 1er janvier 2020, la CAP ne sera plus compétente en matière de :

- Cumul d'activité et exercice d'activités privées après cessation de fonctions.
- Mutation interne entraînant un changement de résidence administrative ou une modification dans la situation de l'intéressé.
- Disponibilité discrétionnaire : mise en disponibilité, renouvellement et réintégration.
- Maintien en disponibilité au terme ou de manière anticipée.
- Mise à disposition et renouvellement de mise à disposition.
- Détachement discrétionnaire : mise en détachement, renouvellement et réintégration.
- Intégration après détachement discrétionnaire.
- Intégration directe.
- Répartition et transfert de fonctionnaires entre communes et EPCI
- Reclassement pour inaptitude physique.
- Différents opposant l'autorité territoriale et le fonctionnaire concerné par la suppression de poste.
- Placement en disponibilité d'office suite à un refus de poste correspondant au grade.

À compter du 1er janvier 2021, de nouveaux cas d'incompétence de la CAP entreront en vigueur pour :

- La promotion interne.
- L'avancement de grade.
- L'avancement à l'échelon spécial.
- La transmission de la copie du compte rendu de l'entretien professionnel.

Définition des Lignes Directrices de Gestion :

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) déterminent :

- La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.
- Les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Elles peuvent être établies de manière commune ou distincte.

Pour toutes vos questions, demandes ou autres : spterritoriaux.cgt.tarn@wanadoo.fr

Une 1^{ère} réponse vous sera apportée rapidement
Ou contactez un représentant CGT de la CSD CGT 81

5, Rue de Metz 81000 ALBI
☎ : 05.63.38 02 52 ou 06.86.17.21.37

✉ : spterritoriaux.cgt.tarn@wanadoo.fr
